Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

VISION SUR LE LAC

Juin 2010

L'actualité
p.5

Programmation
Fête nationale du Québec
p.8

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Message de la mairesse

CHÈRES CONCITOYENNES,
CHERS CONCITOYENS,

La saison estivale est incontestablement commencée, notre équipe s'affaire à préparer des événements hauts en couleur pour la Fête nationale du Québec, le 24 juin, pour le cinquantenaire de la Ville et pour la Fête de la famille qui auront lieu les 14 et 15 août prochains. Cette année, les célébrations auront lieu dans le stationnement de l'église et dans la cour de l'école Horizon-du-Lac. C'est avec grand plaisir que nous vous présentons la programmation que nous avons concoctée dans cette édition du Vision sur le Lac. Notez que dame nature a déjà confirmé sa participation; il ne manque que vous pour que les événements prévus soient couronnés de succès!

Cet été, tous les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bénéficieront de l'accès gratuit à la Plage de la sablière. Assurez-vous d'avoir en main votre carte du citoyen valide afin de profiter de cette belle nouveauté dès l'ouverture de la plage, le 24 juin prochain. Bonne baignade! Dans un tout autre ordre d'idées, vous remarquerez un changement important dans cette édition du Vision sur le Lac. En effet, le bulletin d'information municipal sera dorénavant exclusivement rédigé en français, et ce, à la suite une plainte formulée à l'Office de la langue française. Dorénavant, la Ville se conformera aux exigences de l'Office québécois de la langue française qui permet seulement aux municipalités dont la moitié des résidents sont anglophones d'avoir la reconnaissance de ville bilingue et ainsi, d'avoir la possibilité d'afficher et de transmettre de l'information à la fois en français et dans une autre langue avec prédominance du français.

À partir de maintenant, les anglophones qui voudront se procurer l'information qui leur était disponible par le biais du Vision sur le Lac devront en faire la demande au service des communications et une version papier ou électronique leur sera acheminée. J'espère sincèrement que cette modification sera bien reçue tant des marthelacquois anglophones que des francophones et surtout, soyez assurés que la ville poursuivra ses objectifs de communication dans l'intérêt de la population.

Finalement, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous informe qu'à la suite du grand succès qu'elle a connu, la campagne d'achat local lancée l'an dernier par la Chambre de commerce de Saint-Eustache-Deux-Montagnes-Sainte-Marthe-sur-le-Lac, celle-ci est de retour. J'invite toutes les marthelacquoises et tous les marthelacquois à profiter de cette initiative en utilisant le chéquier ci-joint ou les anciens chéquier lorsqu'ils effectuent des achats dans les commerces participants. Consultez le site Internet www.chambrecommerce.com pour plus d'information.

Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent été.

La mairesse,

Me Sonia Paulus

DÉJEUNER **DE LA MAIRESSE**

Le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, la mairesse reçoit les citoyennes et citoyens pour échanger et discuter. Cette rencontre conviviale vous permet d'apporter vos commentaires et suggestions, de discuter d'un projet, de faire une demande ou une recommandation. Confirmez votre présence en communiquant avec l'adjointe à la direction générale, au 450 472-7310, poste 144.

SÉANCES DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront à 20 h les mercredis 14 juillet, 11 août et 8 septembre à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Votre conseil

Me Sonia Paulus
Mairesse
- MRC de Deux-Montagnes
- Conseil régional des élus des Laurentides
- Comité du 50e anniversaire de la ville
- Office municipal d'habitation
- Responsable du *Vision sur le Lac*
- Comité d'action et de protection de la sablière

François Robillard
District 1
- Comité consultatif d'urbanisme
- Services communautaires
- Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des incendies
- Comité du 50e anniversaire de la ville

Jean-Guy Lajeunesse
District 2
- Centre local de développement
- Centre de tri Tricentris
- Comité-famille
- Comité des travaux publics
- Comité du 50e anniversaire de la ville

Yves Legault
District 3
- Comité de la sécurité publique
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des finances et administration
- Office municipal d'habitation
- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Comité des incendies
- Comité de circulation
- Pavillon de la jeunesse

André Bessette
District 4
- Comité de sécurité publique
- Comité des finances et administration
- Comité des travaux publics
- Comité de circulation

Annie-Claude Lacombe
District 5
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Services communautaires
- Pavillon de la jeunesse
- Comité-famille

François Racine
District 6
- Comité sur les mesures d'urgence et sécurité civile
- Comité de circulation

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Fêtes nationale du Québec et du Canada

Les bureaux municipaux et la bibliothèque municipale seront fermés les jeudis 24 juin et 1er juillet 2010. Pour toute urgence durant ces congés, communiquez avec la Sécurité publique au 450 473-4686.

1960 À 2010, 50 ANS D'HISTOIRE

CÉLÉBRONS ENSEMBLE LES 50 ANS DE NOTRE VILLE

Album-souvenir du 50e anniversaire
Hâtez-vous, quelques pages sont encore disponibles!

Un comité composé de bénévoles a été formé pour réaliser un album-souvenir à l'occasion du 50e anniversaire de notre Ville. Les premières pages de cet ouvrage, d'une très grande qualité, relateront les éléments marquants de notre histoire, d'hier à aujourd'hui. Une section de l'album sera consacrée aux familles marthelacquoises qui désirent garder un souvenir impérissable de leur passage dans notre communauté. Vous désirez faire partie de cet album? Communiquez sans tarder avec le responsable du comité organisateur, le conseiller municipal François Robillard, au 514 568-9733 pour plus d'information.

Bénévoles recherchés

Le comité organisateur du 50e anniversaire de la Ville souhaite s'entourer de gens dynamiques et enthousiastes qui ont envie de s'investir et de participer aux célébrations de cet événement marquant. Vous êtes intéressés? Faites-nous parvenir vos coordonnées, accompagnées du courte lettre mentionnant vos aptitudes, habiletés et connaissances et joignez-vous à l'équipe responsable de ce projet rassembleur.

Pour rejoindre le comité du 50e anniversaire

Tél. : 450 472-7310, poste 109 - Courriel : comite50e@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

BIENVENUE À LA PLAGE DE LA SABLIÈRE!

PLAGE DE LA SABLIÈRE

NOUS SOMMES OUVERTS TOUS LES JOURS DE 10 H À 20 H À COMPTER DU 24 JUIN ET JUSQU'À LA FÊTE DU TRAVAIL.

Veuillez noter que, si la température le permet, le CAPS ouvre la plage les fins de semaine du mois de juin et, à l'occasion, en semaine. Vous pouvez vérifier en composant le 450 491-1817 ou en consultant notre site Internet : www.plagedelasabliere.org sous la rubrique « Horaire ». De plus, le site Internet est rempli d'une foule d'autres informations utiles. Allez le visiter!

Prix d'entrée quotidienne	Résidant	Non-résidant
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	2,00 $
Cycliste (16 ans et plus)	Gratuit	3,00 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	4,00 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	2,00 $
Groupe (10 personnes et plus)	Gratuit	2,00 $/ personne

Abonnement saisonnier	Résidant	Non-résidant
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	20,00 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	40,00 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	20,00 $
Famille (2 à 6 membres)	Gratuit	75,00 $

Cours de sauvetage	
Cours	Médaille de bronze et Croix de bronze de la Société de sauvetage
Durée	30 heures échelonnées durant l'été ou condensées, selon la disponibilité des participants
Préalable	13 ans et niveau Junior 10 réussi (ou Aquaventure 12) pour Médaille de bronze; Médaille de bronze réussi pour Croix de bronze
Coût	Résidant 100,00 $ et non-résidant 160,00 $

Cours de natation (débutant durant la première semaine du mois de juillet)	
Cours	10 niveaux Junior de la Croix-Rouge canadienne
Durée	10 cours d'une heure (45 minutes pour les tout-petits), 2 fois par semaine
Préalable	4 ans et plus (âge minimum à respecter selon les niveaux)
Coût	Résidant 30,00 $ et non-résidant 40,00 $ (rabais de 25 % pour les autres membres d'une même famille)

Les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doivent présenter leur carte du citoyen afin de bénéficier de l'entrée gratuite. La vente d'abonnements saisonniers pour la présente saison ainsi que les inscriptions aux cours de natation et aux cours de sauvetage se tiennent directement au guichet de la plage du 19 au 27 juin prochain (inclusivement) entre 10 h et 16 h. Un formulaire doit être complété sur place. N'oubliez pas d'apporter, le cas échéant, votre carte du citoyen ainsi que celles des personnes à inscrire. Seuls l'argent comptant et les chèques faits à l'ordre du « Comité d'action et de protection de la sablière » sont acceptés.

80, 43e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
Téléphone : 450 491-1817 — www.plagedelasabliere.org

L'actualité

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Soulignez l'arrivée de votre enfant au sein de votre famille et posez un geste de nature écologique en vous inscrivant au programme Une naissance, un arbre. Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le 1er janvier 2009 sont admissibles au programme. Cette année, la Ville innove : pour chacun des arbres remis, un arbre sera planté dans une placette ou dans l'un des espaces verts de la Ville. Notre environnement naturel collectif s'en trouvera enrichi grâce à la venue de votre enfant!

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT?

Pour inscrire votre enfant, vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville muni des documents suivants :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (certificat de naissance ou d'adoption, carte d'assurance-maladie, etc.);
- la carte du citoyen des parents ou une preuve de résidence;
- une photo originale, format 4'' x 6'' en plan rapproché afin de bien voir le visage et la tête de votre enfant.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Ville : www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

1RE ÉDITION DU CONCOURS JARDIN FLEURI

Cet été, embellissez jardins, balcons et commerces, et courez la chance de gagner des prix! Procurez-vous le formulaire d'inscription dans le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de ville, et retournez-le dûment rempli, au plus tard le 23 juillet, à l'adresse suivante : Concours jardin fleuri, 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0.

CARTE DU CITOYEN

La carte du citoyen est utilisée comme principale preuve de résidence, tant pour les adultes que pour les enfants marthelacquois. Elle est obligatoire pour avoir accès à la bibliothèque, aux activités de loisir et aux différents services offerts par la Ville. La carte est gratuite et valide pour une durée d'un an. Une preuve de résidence est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement de votre carte. Pour vous inscrire ou pour plus d'information, rendez-vous à la bibliothèque municipale ou au Centre communautaire.

LICENCE POUR CHIEN

En tant que propriétaire ou gardien de chien, vous devez obligatoirement enregistrer votre compagnon canin, peu importe sa taille ou sa race, et vous assurer qu'il porte en tout temps une médaille d'identification.

Cette médaille, au coût annuel de 15 $, est délivrée par la Patrouille canine G.L. qui procède à la vente des licences sur le territoire de la municipalité depuis le mois de mai. Vous pouvez la contacter au 450 434-9702. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées pour ceux et celles qui refuseront de s'y conformer.

Notez que la présence de chiens est interdite dans tous les parcs de la ville, à l'exception des chiens de la Fondation Mira, pour lesquels la municipalité assumera le coût de la médaille, si on lui fournit une preuve de famille d'accueil.

VOTRE DEVOIR EN TANT QUE
PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont hors des limites de la propriété. Tout chien errant peut être capturé par le patrouilleur canin et amené à la fourrière, où des frais de garde et de nourriture seront facturés au propriétaire, qui devra les rembourser au moment de récupérer son animal. Également, en tant que propriétaire ou gardien de chien, vous êtes tenu de ramasser les excréments de l'animal et de réparer, dans un délai raisonnable, les dommages causés par votre chien aux pelouses, fleurs, arbustes, etc.

LES ÉVÉNEMENTS

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – LE 24 JUIN

Vous êtes tous conviés à participer à notre grande célébration de la fête des québécois, qui aura lieu cette année dans le stationnement de l'église et dans la cour de l'école Horizon-du-Lac, le jeudi 24 juin, dès 16 h.

Un événement à ne pas manquer!

HORAIRE DES ACTIVITÉS

16 h	• Début des festivités • Musique québécoise et animation • Section jeunesse : jeux gonflables, activités culturelles, animation et maquillage
17 h	• Spectacle du groupe Sonotubes • Souper communautaire : restauration sur place • Hot-dogs gratuits servis par les membres du conseil municipal
19 h 15	Inauguration officielle
19 h 30	Spectacle de Gilbert Lauzon, chansonnier
21 h	• Spectacle de Noir Silence • Feux d'artifice

Sonotubes

Noir Silence

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

Cette activité populaire est de retour cet été pour le plus grand bonheur des cinéphiles. Les présentations auront lieu dès 21 h au centre communautaire, à l'intérieur ou à l'extérieur, selon la température. Voici l'horaire et les films qui seront à l'affiche cet été :

9 juillet	La Saint-Valentin
16 juillet	Flics en service
23 juillet	L'espion d'à côté
30 juillet	Oscar et la dame rose
6 août	Dragons
13 août	Alvin et les chipmunks : la suite
20 août	Shrek – Il était une fin, le dernier chapitre

Agenda des associations

HOMMAGE À NOS BÉNÉVOLES

Le 23 avril dernier, la Ville conviait les précieux bénévoles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la soirée « Hommage aux bénévoles ». Cette soirée a été rendue possible grâce à la collaboration des organismes communautaires locaux. Les lauréats des huit catégories sont :

Administratif	Yvan Desjardins
Aide humanitaire	Monique Lavoie
Aide inter-communauté	Linda Lamarche
Culturel	Éléane Thibault
Sportif jeunesse	Christiane Grégoire
Sportif adulte	Roger Brunet
Général jeunesse	Yves Ménard
Général adulte	Ginette Lalonde et Madeleine Racicot
Bénévole de l'année	**Monique Lavoie**

DANSE EN CŒUR

Les amateurs de danse sont invités aux pratiques de danse en ligne tous les mercredis des mois de mai et de juin, ainsi que les 7 et 14 juillet, à la Légion de Deux-Montagnes, située au 141, Grand-Moulin. Pour plus d'information, contactez Mme Francine Turcotte au 450 623-0786 (en soirée) ou Mme Colette Lecompte au 450 491-5774 (en soirée) ou par courriel, à danseencoeur@videotron.ca.

DANSE DE L'AMITIÉ

La session estivale de Danse de l'amitié est déjà débutée mais vous pouvez participer aux soirées de pratique de danse tous les lundis de 19 h 30 à 22 h 30, et ce, jusqu'au 26 juillet. De plus, des pratiques de danse en ligne ont lieu tous les mercredis de 13 h à 15 h. Pour plus d'information, communiquez avec Jean-Claude au 450 473-8247, Louise au 450 623-0241 ou Jackie au 450 623-0230.

LE CERCLE DE FERMIÈRES

Les rencontres ont lieu le deuxième lundi de chaque mois, de 19 h 30 à 22 h, dans le local de l'organisme situé au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie. Divers ateliers se déroulent lieu chaque mois : tricot, crochet, broderie, courtepointe, frivolité, bricolage, etc. Vous pouvez également apprendre les rudiments du tissage de linges de vaisselle, couvertures de bébé, laizes de plancher, catalognes, nappes, etc. Le Cercle de Fermières est une association apolitique féminine qui existe depuis 95 ans. Elle comptait, en 2009, 37 136 membres réparties à travers le Québec. Si l'artisanat vous intéresse, joignez-vous à notre groupe des plus dynamiques! Pour plus d'information, communiquez avec Mme Ginette Lalonde au 450 491-7592.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES POUR L'ÉTÉ 2010
COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE

LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS EST DISPONIBLE DEPUIS LE 6 JUIN 2010 AU WWW.VILLE.SAINT-EUSTACHE.QC.CA

INSCRIPTIONS PAR INTERNET

Pour les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac : À compter du 15 juin 2010, à minuit et une minute.

POUR VOUS INSCRIRE PAR INTERNET :
1) ASSUREZ-VOUS D'AVOIR EN MAIN :

- Le numéro de la carte du citoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac valide des personnes à inscrire (numéro indiqué sous le code-barres).
- Le numéro de téléphone de la personne à inscrire.
- Le code de l'activité (numéro à 5 chiffres) correspondant à l'activité choisie.
- Votre carte de crédit Visa ou MasterCard. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté pour les inscriptions par Internet et les frais sont payables entièrement au moment de l'inscription.

Notez que sans le code d'activité, le numéro de carte du citoyen et le numéro de téléphone, il vous sera impossible de vous inscrire.

2) RENDEZ-VOUS À L'ADRESSE :
WWW. VILLE.SAINT-EUSTACHE.QC.CA

- Cliquez sur ''Service en ligne'', puis sur ''Inscription aux activités'' et sur ''Inscription en ligne''.
- Cochez vos sélections d'activités et remplissez les cases requises.
- Effectuez votre paiement. À la fin de l'inscription, assurez-vous d'avoir complété la transaction, notez et conservez votre numéro de confirmation.

Note : Si vous ne procédez pas immédiatement au paiement en ligne, l'inscription sera annulée automatiquement après 30 minutes. Les taxes sont incluses, lorsqu'applicables.

INSCRIPTIONS SUR PLACE

Les personnes qui ne se sont pas inscrites par Internet auront la possibilité de s'inscrire aux activités, selon les places disponibles, à compter du 17 juin 2010, en se présentant au Service du sport et du plein air, à l'adresse suivante :

COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE
230, BOULEVARD ARTHUR-SAUVÉ
SAINT-EUSTACHE, QUÉBEC J7R 2H9
TÉLÉPHONE : 450 974-5111
TÉLÉCOPIEUR : 450 974-5135

Pour connaître les heures des bains libres :
Horaire de la piscine 450 974-5121

Heures de bureau :
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 30
Le vendredi de 8 h à 17 h 30
(Horaire sujet à changement)

DU SOCCER À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC!

Cet été vous pourrez voir évoluer nos jeunes joueurs sur le nouveau terrain de soccer du parc municipal. En effet, à la suite d'une entente de la Ville avec le Club de soccer les Phénix, les jeunes marthelacquois peuvent maintenant pratiquer leur sport préféré dans leur ville.

LA SAISON DE BASEBALL EST OUVERTE !

La saison de baseball est officiellement lancée. Cette année, les joueurs pourront s'élancer sur un terrain fraîchement réaménagé. La 10e édition du Tournoi de baseball midget de Sainte-Marthe-sur-le-Lac aura lieu du 11 au 18 juillet et du 25 juillet au 1er août au parc municipal. Venez encourager nos équipes!

PARC GREEN

Au grand bonheur des petits, le parc Green, situé à l'intersection du boulevard des Pins et de la 29e Avenue, est maintenant équipé de nouveaux modules de jeux. L'aménagement du parc sera complété au cours de l'été.

Environnement

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

(Gazon, résidus de jardinage et feuilles seulement)
La collecte des résidus verts aura lieu tous les lundis, jusqu'au 11 octobre inclusivement. Nous vous demandons d'utiliser des sacs à ordure de couleur orange ou transparents, et de les placer en bordure de la rue à partir de 20 h la veille de la collecte et avant 7 h le matin même. Les bacs à ordures ou à recyclage ne doivent pas être utilisés pour les résidus verts.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Les petits meubles, sacs en surplus, matelas ou autres petits objets seront ramassés le 3e mercredi de chaque mois. De plus, une collecte a été ajoutée le 2e mercredi des mois de juin, de juillet et d'août. Nous vous rappelons que les branches, morceaux de bois, planchers, débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes et ne peuvent être déposés dans les bacs. Vous pouvez cependant en disposer au garage municipal moyennant des frais de 20 $ pour l'équivalent d'une remorque de 4' X 8'. Notez que le bardeau d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

COLLECTE DES BRANCHES

Moyennant certains frais et sur demande, les branches peuvent être ramassées par les véhicules municipaux destinés à cet effet. Il vous suffit d'appeler au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire au 450 623-5798, poste 111. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 13 cm (5 po). Les souches ne sont pas ramassées. Veuillez déposer les branches en paquets non attachés sur le terrain, près de la rue, le plus gros diamètre des branches dirigé vers la rue. Vous pouvez aussi transporter vous-même vos branches coupées au site de dépôt des matériaux secs, moyennant certains frais. Vous devez présenter une preuve de résidence.

RAPPEL CONCERNANT L'UTILISATION DES BACS

Les bacs doivent être déposés en bordure de la rue avant 7 h le jour de la collecte, ou après 20 h la veille, les roues tournées vers la maison et le couvercle bien fermé. Aucun déchet en dehors des bacs n'est ramassé.

RÉSIDUS QUI NE SONT PAS RAMASSÉS LORS DES COLLECTES

La peinture, les huiles et les pneus sont acceptés tout au long de l'année au garage municipal. Vous pouvez également apporter au garage municipal vos surplus de boîtes de déménagement défaites et ficelées.

Depuis quelques mois, des contenants pour récupérer les piles sont mis à la disposition des citoyens au garage municipal, à l'hôtel de ville et au centre communautaire.

CONTROLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES

Depuis le mois de mai, la Ville procède à l'épandage d'un produit entièrement écologique pour contrôler la prolifération de moustiques. Ainsi, à quelques reprises pendant l'été, vous serez à même de remarquer un avion qui circulera à basse altitude au-dessus de la Frayère. Les traitements aériens et au sol sont effectués dans des secteurs-clés de la ville et sont répétés à chaque nouvelle génération ou éclosion, puisque le produit biologique se dégrade totalement en quelques heures. Certifié écologique, ce traitement approuvé par le ministère de l'Environnement ne représente aucun danger pour la santé humaine et celle des animaux. Vous aurez donc le loisir de profiter pleinement de la saison estivale !

COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Dans un effort visant la réduction de la quantité de déchets domestiques compostables acheminés au site d'enfouissement, la Ville offrira aux citoyens l'opportunité de se procurer un composteur de déchets domestiques à prix réduit. Puisque la quantité des composteurs est limitée, les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt et réserver leur place pour la formation qui aura lieu à l'automne en téléphonant au garage municipal, au 450 623-5798 ou par courriel à m.barbeau@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca. La carte du citoyen valable est nécessaire pour l'inscription. La date de formation et de distribution de l'équipement sera confirmée dans le Vision sur le Lac du mois d'août.

La Bibliothèque

CHOIX DE NOUVEAUTÉ **DE MICHELINE ALOI**

AUTEUR : Georges-Hébert Germain
TITRE : *La fureur et l'enchantement*
ÉDITIONS : Libre Expression

RÉSUMÉ : Automne 1837. Un pays au bord du gouffre, en instance de rébellion. Sur cette toile de fond se profilent des personnages réels qui ont fomenté la révolte; ils se mêlent aux héros de cette saga, qui a pour cadre principal le royaume du Saguenay.

François Simard, vingt ans, participe contre son gré au soulèvement des patriotes, qui sera un échec. Il rentre dans son village, où un autre soulèvement est en cours : un groupe d'habitants réunis au sein de la Société des Vingt-et-un veut s'emparer du Saguenay, affermé à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ti-Jean Tremblay est tout le contraire de François. Témoin passif défaitiste, insatisfait, il ne pense qu'à se trouver ailleurs. Laurence à Caille est jeune, belle, forte, autonome. Elle cherche l'amour comme on cherche un pays.

Derrière eux se trouvent Alexis Tremblay, fondateur de la Société des Vingt-et-un, Thomas Simard, son ami et le père de François, William Price, un commerçant retors, l'impitoyable Peter McLeod, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et toute la petite société de La Malbaie, qui anime cette épopée.

Chroniqueur, scénariste, critique, journaliste et écrivain, Georges-Hébert Germain manifeste une sensibilité et un exceptionnel talent de conteur qui donnent une grande vivacité à toutes ses œuvres, Auteur de dix-huit ouvrages, dont plusieurs biographies importantes, il signe avec La fureur et l'enchantement, sa première fresque historique.

COUP DE CŒUR DE **MICHELINE CHEVALIER-DESROCHERS**

AUTEURE : Françine Ruel
TITRE : *"Et si c'était ça le bonheur?"*
Vol. 1 : "Et si c'était ça le bonheur? "
Vol. 2 : "Maudit que le bonheur coûte cher!"
ÉDITIONS : Libre Expression

RÉSUMÉ : Olivia Lamoureux vient d'acheter la maison de ses rêves. Elle emménage à la campagne, en compagnie de sa chatte, Bouboulina, certaine d'y trouver la tranquillité et les joies de la nature. Olivia ignore alors qu'elle devra avant d'y parvenir, traverser un véritable « parcours du combattant », celui des travaux de rénovation de son havre de paix.

Et si c'était ça le bonheur? : une maison de campagne qui crée mille soucis, mais qui apporte mille joies, de grands festins « oliviesques », et surtout une bande de copains qui vous poussent à rallumer l'étincelle amoureuse.

Dans Maudit que le bonheur coûte cher! , voilà que la vie rattrape Olivia, avec ses hauts et ses bas. Le bonheur a un prix, et parfois, il coûte cher. Dans ce deuxième volet, il y a des joies et des peines, des cris d'allégresse et des grincements de dents, ainsi que quelques fous rires. Sans oublier un mariage et deux enterrements, une adoption, une naissance et un voyage en Italie. Olivia pourra-t-elle survivre à ces nouvelles péripéties?

Qui a dit que la vie était un long fleuve tranquille?

Le sens de l'humour et la jovialité de Francine Ruel, nous entraînent dans toutes les émotions qui entourent les travaux de rénovations. Lors de la lecture de ce roman, c'est comme si nous étions conviés à l'un de ses délicieux repas, afin de partager avec ses personnages, cette amitié réelle et sincère qui émane de chacun d'eux. Plaisirs assurés!

CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE

Votre club de lecture estival revient enfin cet été dès le 21 juin, sous le thème « Hollywood », à la bibliothèque municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Cet été on déroule le tapis rouge pour nos grandes vedettes de 7 à 14 ans. À l'affiche : superbes lectures en technicolor, concours sur le septième art, bricolages étoiles, gros plan sur les tirages, site Internet renommé et surtout, à ne pas manquer, le grand spectacle de clôture des productions Flash Boum et Patatra : "La tzigale à Fourmiwood", le jeudi 12 août à 18 h 30 au centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie (réservé exclusivement aux membres du Club des Aventuriers du livre). Inscriptions dès le 21 juin à la bibliothèque ou par téléphone, au 450 974-7111, poste 101.

LA JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Le 23 avril dernier avait lieu la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. La mairesse, Me Sonia Paulus, présente lors de l'événement, a offert aux abonnés de la bibliothèque une rose, symbole de cette journée mondiale, ainsi qu'un signet créé par une artiste locale. Quelques usagers ont également profité de l'amnistie d'amende pour les retards, offerte uniquement lors de cette journée en échange de denrées non-périssables. Lors de la pige des jeux-questionnaires sur la littérature, les gagnants se sont vu mériter des prix tels que des chèques-cadeau dans une librairie locale.

HORAIRE ESTIVAL

Du 1er juin au vendredi précédant la fête du travail
Du lundi au jeudi, de 12 h à 20 h
Le vendredi, de 10 h à 13 h
Le samedi, de 10 h à 14 h (**nouveau**)
Le dimanche, fermé

LES ACTIVITÉS DU RAT BIBOCHE

Le Club de lecture du rat Biboche a remporté un vif succès auprès de ses 72 membres âgés entre 3 à 6 ans. Le Club, qui a pour but d'initier les enfants à l'univers du livre et de la lecture par des jeux et du bricolage a fait de nombreux heureux lors de ses concours hebdomadaires. Le 29 avril, dans le cadre de sa programmation d'activités, une trentaine de jeunes ont pu profiter d'une heure de conte organisée spécialement par le Club pour ses jeunes membres.

Horaire de la bibliothèque lors des jours fériés

La bibliothèque sera fermée le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec, le 1er juillet, jour de la fête du Canada et le 6 septembre, jour de la fête du Travail. Pour éviter des frais de retard, utilisez la chute à livres. Vous avez des questions? Renseignez-vous au 450 974-7111, poste 101.

Rappels importants

HEURES PROLONGÉES DU SERVICE DE L'URBANISME

Pour mieux vous servir, le Service de l'urbanisme prolonge ses heures d'ouverture les mercredis soirs, de 17 h à 20 h, jusqu'au mercredi 29 septembre 2010.

ÉCLAIRAGE DE RUE

Si vous constatez la défectuosité d'un lampadaire, notez le numéro inscrit dans le rectangle noir et rapportez l'information au 450 623-5798, poste 111 ou envoyez un courriel à info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

COUPE D'ARBRES ET PRÉSERVATION DU TERRITOIRE

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur votre terrain ou sur un terrain qui appartient à la Ville sans vous être procuré au préalable un permis à l'hôtel de ville.

ARROSAGE

Un rappel à propos de l'arrosage permis à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En période estivale, l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, entre 21 h à 23 h, pour une durée maximale de 60 minutes. Si vous avez une nouvelle pelouse, l'arrosage de celle-ci est autorisé pour une période de 15 journées consécutives, pendant 120 minutes, entre 20 h et minuit. Pour ce faire, vous devez obligatoirement obtenir (sans frais) un permis émis par le Service de l'urbanisme.

En période estivale, nous demandons à la population de faire une consommation responsable l'eau potable. En tant que citoyen, il est de votre devoir de prendre connaissance du règlement municipal qui concerne l'arrosage des pelouses en période estivale. Surveillez l'affichage aux entrées de ville, le panneau d'affichage électronique et le site Internet pour connaître les restrictions d'arrosage en période de sécheresse.

PERMIS

Certains travaux et modifications à votre propriété requièrent un permis ou certificat d'autorisation. La demande de permis ou de certificat vise particulièrement à s'assurer que les travaux envisagés sont conformes aux normes et aux règlements de la Ville. Pour les propriétés résidentielles, voici les modifications et ajouts les plus populaires qui requièrent un permis ou un certificat :

- Installation d'un garage ou d'un abri d'automobile
- Installation d'un balcon ou d'un patio
- Installation d'un cabanon
- Installation d'une piscine, creusée ou hors-terre
- Installation d'un solarium
- Ajout de portes et de fenêtres
- Finition d'un sous-sol et agrandissements
- Coupe d'un arbre
- Arrosage d'une nouvelle pelouse
- Démolition

La plupart du temps, pour obtenir un permis ou un certificat, vous devez présenter des plans et esquisses, une copie de votre certificat de localisation, ainsi qu'une description détaillée des travaux. Si les travaux que vous prévoyez faire sur votre propriété ne font pas partie de la liste ci-dessus, communiquez avec le Service de l'urbanisme, au 450 472-7310, poste 122 et 212, afin de vous assurer que votre projet est conforme à la réglementation en vigueur. L'inspecteur en bâtiment est le responsable de l'émission de permis, et c'est lui qui veille à l'application des normes en vigueur.

FAUCHAGE DES MAUVAISES HERBES

Il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain de laisser pousser sur celui-ci ou sur l'emprise de rue, le gazon, l'herbe ou les broussailles s'y trouvant à une hauteur excédant 20 cm (8 po). La présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes autant sur le terrain que sur l'emprise de la rue est également interdite.

PROPRETÉ DES TERRAINS

Pour tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, il est important d'assurer un minimum de propreté. Entre autres, il est interdit de laisser sur un terrain un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante ou inutilisables. Il est également interdit de laisser subsister dans la cour ou les lieux attenants, une accumulation de déchets tels que de la ferraille, des détritus, des papiers, des bouteilles vides ou de laisser subsister dans la cour ou les lieux attenants des odeurs désagréables ou nauséabondes.

INSTALLATION D'UN SPA

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour installer un spa. Cependant, les mêmes normes d'installation que pour l'installation d'une piscine s'appliquent. Visitez le site Internet pour connaître tous les détails au www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

NOTE AUX PROPRIÉTAIRES DE BALLON-PANIER

Avec l'arrivée de la belle saison, nous assistons à une recrudescence des jeux de ballon-panier installés en bordure des rues ou carrément dans les rues. Or, vous devez savoir qu'il est interdit, en vertu de l'article 500 du Code de la sécurité routière, d'obstruer les voies publiques. Nous vous demandons donc d'informer vos enfants et adolescents de ranger leur matériel après utilisation, en le plaçant à l'intérieur de votre entrée, de manière à dégager complètement l'emprise de rue. Nous éviterons ainsi bien des désagréments, tels des accrochages et des risques de bris à vos équipements ou à ceux d'autrui pour lesquels vous pourriez être tenus responsables, ou encore l'impossibilité de vidanger votre bac à ordures ou à recyclage.

Pour travailler en sécurité près d'un pipeline, il faut *planifier vos travaux*

Pour des raisons de sécurité, les compagnies pipelinières doivent être impliquées tant dans la planification que dans l'exécution des travaux à proximité de leurs conduites, lesquelles transportent à haute pression du gaz naturel, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés.

Les compagnies pipelinières s'assurent que leurs installations sont sécuritaires et se soucient également de votre sécurité et de celle de vos travailleurs. Ainsi, si vous prévoyez effectuer des travaux, les pipelines souterrains qui traversent le territoire de votre municipalité peuvent se trouver sur votre terrain, alors grevé d'une servitude, ou en bordure de celui-ci.

Les étapes à suivre

Il est simple d'éliminer les risques en suivant les étapes suivantes :

1. Dès la planification de vos travaux, faire une demande de repérage des infrastructures souterraines à Info-Excavation. Leurs services sont gratuits, accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine et leurs coordonnées sont :

   info excavation
   www.info-ex.com

   info@info-ex.com
   1 800 663-9228

2. En présence d'un pipeline (sur un terrain grevé d'une servitude), obtenir du propriétaire du pipeline une autorisation écrite ainsi que les directives à suivre avant de débuter les travaux.

3. Communiquer avec la compagnie pipelinière qui a autorisé les travaux, 72 heures avant le début de ceux-ci.

Exemples de travaux nécessitant une autorisation

Clôture, cabanon, piscine, aménagement paysager, garage, agrandissement, nouvelle construction, nettoyage de fossé, système de drainage, travaux agricoles, nivellement, système d'irrigation, installation de poteaux, etc.

Également, toute activité avec des véhicules motorisés nécessite une autorisation.

Comité des pipelines

CHAMPION PIPELINE · ENBRIDGE · GazMétro la vie en bleu · Gazoduc TQM · Niagara Gas Transmission - an Enbridge Company · Pipe-lines Montréal ltée · Pipelines Trans-Nord Inc. Trans-Northern Pipelines Inc · TransCanada

Rappels importants

DYSFONCTIONNEMENT DES POMPES À L'USINE D'ÉPURATION CAUSÉ PAR DES LINGETTES JETABLES !

Bien que vous puissiez lire la mention « biodégradable » sur l'emballage de plusieurs marques de lingettes jetables comme celles utilisées pour essuyer les fesses de bébé, le temps passé dans les canalisations n'est pas suffisant pour assurer la biodégradabilité de ces produits. En plus de boucher les conduits, ces lingettes sont la cause de plusieurs bris au niveau des équipements de pompage. Ces dysfonctionnements ont des répercussions financières très importantes et ils risquent d'engendrer une augmentation du coût d'exploitation de la station d'épuration. C'est pourquoi nous comptons sur la collaboration de tous les citoyens pour disposer adéquatement des lingettes jetables, c'est à dire dans les poubelles !

VOICI UNE LISTE DES PRODUITS QU'IL NE FAUT PAS JETER DANS LES TOILETTES :

- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables (pré-humidifiées);
- Protections féminines (tampons, applicateurs, serviettes hygiéniques);
- Graisses et huiles (domestiques et professionnelles);
- Solvants, fonds de peinture, acides, produits chimiques et autres produits toxiques;
- Médicaments.

UN MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

FEUX À CIEL OUVERT

Veuillez noter que les feux extérieurs (avec ou sans foyer) sont interdits sur le territoire de Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Une demande de permis peut être faite, selon quelques modalités, au Service de Sécurité Incendie pour un événement particulier.

FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifice sont interdits sur notre territoire. Saviez-vous que pour faire un feu d'artifice vous devez détenir un permis d'artificier et que vous devez obtenir un permis issu par la Ville?

RAMONAGE

Cette année encore, la municipalité a attribué le contrat de ramonage à la firme Le Meilleur Ramoneur. Depuis le mois de mai, cette entreprise distribue des avis de porte en porte ou dans les boîtes postales. Sur réception de cet avis, vous devez communiquer avec le ramoneur, au 450 962-8186, pour fixer un rendez-vous si vous êtes intéressés par ce service.

Le coût du ramonage est de 20 $ par cheminée (résidentiel, public, église). Le coût d'un ramonage complet est de 75 $ ou plus, selon les lieux et l'accessibilité. Si vous préférez, vous pouvez faire ramoner votre cheminée par un autre ramoneur ou encore le faire vous-même. Dans ce dernier cas, vous devez nous en aviser et remplir le formulaire approprié, disponible au Service des incendies au 206, 8e Avenue à Deux-Montagnes.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 473-2730 ou contactez directement Le Meilleur Ramoneur, au 450 962-8186.

Sécurité publique

RELÂCHE ESTIVALE DES ATELIERS DE VÉRIFICATION DE SIÈGE D'ENFANT POUR AUTO

Depuis le début de l'année, la section sociocommunautaire du Service de police régionale de Deux-Montagnes offre à la population un nouveau service d'atelier de vérification de siège d'enfant pour auto. Notez que le service fera relâche pendant les mois de juillet et d'août.

LES PERSONNES ÂGÉES VICTIMES DE FRAUDE - SOYONS VIGILANTS!

Votre service de police vous informe que depuis le début de l'année 2010, plusieurs personnes âgées de notre territoire ont été victimes de fraude. Les fraudeurs procèdent souvent de cette façon : les victimes reçoivent un appel téléphonique à leur domicile et l'interlocuteur, par supercherie, leur fait croire qu'il est un neveu et qu'il a un urgent besoin d'argent (les raisons invoquées sont nombreuses et diffèrent d'un fraudeur à l'autre). Une fois la relation bien établie, le suspect demande à la victime de se rendre à la banque afin de récupérer une somme d'argent donnée en argent comptant (nos dossiers révèlent des montants de 3 000 $ à 4 000 $). Le fraudeur leur donne ensuite rendez-vous la journée-même. Il précise alors qu'un ami passera à leur domicile ou dans un lieu public, prétextant qu'il lui est impossible de se déplacer lui-même. Il prend soin de donner une description vestimentaire détaillée qui permettra d'établir un contact.

POURQUOI LES AÎNÉS SONT-ILS PLUS À RISQUE?

Nous savons que la fraude est un crime dont les victimes sont majoritairement des aînés. En effet, plus de 50 % des victimes de télémarketing frauduleux sont âgées de 60 ans et plus (source CCNTA).

DES CIBLES VULNÉRABLES

Premièrement, les escrocs recherchent les cibles les plus vulnérables, ce qui est souvent le cas chez les aînés. Plusieurs vivent d'un revenu fixe et risquent davantage d'être attirés par des propositions qui semblent profitables.

TROP POLIS ET TROP CONFIANTS

D'un autre côté, les criminels abusent de la gentillesse des aînés qui, de nature honnête, ont tendance à faire confiance aux autres. La politesse fait partie de leurs valeurs et certains peuvent trouver difficile de mettre un terme à une conversation téléphonique, même s'ils ne sont pas intéressés à la poursuivre. Pourtant, il n'est pas impoli de raccrocher au nez de quelqu'un qui ne semble pas digne de confiance.

PEU ENCLINS À DEMANDER CONSEIL

L'isolement social que vivent plusieurs aînés est également en cause. Le fait de vivre seul et de ne pas avoir facilement recours aux conseils d'un proche les rend plus vulnérables, ce qui peut les amener à prendre une mauvaise décision et à se faire berner par des fraudeurs. Il arrive également que certaines personnes âgées, même bien entourées, éprouvent une certaine gêne à demander conseil lorsqu'il s'agit de questions financières. Dans certains cas, ceci s'explique par les tabous liés à l'argent, ou encore, par la crainte d'être jugés inaptes à maintenir le contrôle de leurs affaires. De plus, plusieurs aînés victimes de fraudes éprouvent de la honte à admettre qu'ils ont été victimes de fraude, ce qui explique le faible taux de dénonciation.

SOYONS ALERTES ET VIGILANTS

En terminant, rappelons que les outils principaux des fraudeurs sont la dissimulation, la persuasion et les déclarations trompeuses. Nous pouvons contrer les escrocs qui visent les aînés en nous tenant informés et alertes. Si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude ou si vous-même l'avez été, il est important de le signaler à votre Service de police afin d'éviter que cette situation persiste et qu'il y ait d'autres victimes de ces escrocs.

Sergent Marc Leduc
Relations publiques
Police régionale

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Cabinet de la mairesse :	poste 144
Direction générale :	poste 144
Relations avec les citoyens :	poste 109
Service du greffe :	poste 211
Service de l'urbanisme :	postes 120,122 et 212
Service de taxes :	poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 974-7111

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :	postes 145, 146 et 148
Chalet parc municipal :	450 623-8858

GARAGE MUNICIPAL SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 623-5798

POLICE RÉGIONALE	450 473-4686
SERVICE DES INCENDIES	450 473-2730
URGENCES	911

PROCHAINE PARUTION : AOÛT 2010
Pour soumettre un texte, contactez la responsable des communications et des relations avec les citoyens, Mme Stéphanie Bélisle par courriel à s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca avant le mardi 29 juin 2010.

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Me Sonia Paulus, mairesse

Rédaction des textes et coordination
Stéphanie Bélisle, responsable des communications et des relations avec les citoyens

Révision des textes, conception, infographie
Dinamik Studio Six

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
5900 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0